

2024



15

Éducation
et science

Neuchâtel 2024

Institutions de formation

Édition 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: schulstat@bfs.admin.ch

Rédaction: Sylvie Oeuvray, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Éducation et science

Langue du texte original: français

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques, cartes: Publishing et diffusion PUB, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1557-2400

Table des matières

1	Introduction	5
2	Survol	6
3	Degrés de formation	8
4	Taille des institutions de formation	9
5	Sous la loupe: les écoles spécialisées	10
6	Sous la loupe: la formation professionnelle initiale	12
7	Statut des institutions de formation	14
8	Sous la loupe: comparaisons cantonales	16
9	Répartition géographique des institutions de formation	20
10	Accessibilité des écoles	24
11	Sources	27
12	Définitions et notes méthodologiques	30
	Renseignements	31

1 Introduction

Cette brochure donne une vue d'ensemble des institutions de formation en Suisse. Elle décrit leur organisation par degré de formation, taille, répartition géographique et linguistique ainsi qu'en fonction de l'organisme qui en est responsable financièrement (secteur public ou privé).

Les données proviennent principalement de la statistique des institutions de formation et de la statistique des élèves et des étudiants. Elles se réfèrent à l'année scolaire 2022/23.

Institution de formation

Entité permanente offrant à un groupe d'élèves/d'étudiants une ou plusieurs formations formelles dispensées par du personnel enseignant sur la base d'une communication directe.

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction, cercle scolaire) ainsi que par le ou les sites de formation qui lui sont rattachés (bâtiments, centres scolaires).

Les informations statistiques publiées concernent les institutions de formation du degré primaire¹ au degré tertiaire et portent sur les sites de formation, à l'exception des hautes écoles². Le niveau de détail des données collectées varie en fonction de l'organisation scolaire des cantons. De manière générale, le terme «école» utilisé dans cette publication renvoie aux sites de formation.

Les institutions de formation du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) ne sont pas définies de manière homogène au niveau suisse. C'est pourquoi elles sont uniquement incluses dans les graphiques présentant une vue d'ensemble de tous les degrés de formation (voir graphiques G1, G3 et G7). Les institutions offrant une formation professionnelle supérieure sont cependant comprises dans les totaux qui ne sont pas détaillés par degrés de formation. Les établissements de formation continue et les lieux de formation informelle ne sont pas pris en compte dans la statistique des institutions de formation.

¹ École enfantine / cycle élémentaire années 1–2 inclus; voir détails au chapitre 3.

² Dans les statistiques de la formation, les hautes écoles ne sont définies qu'au niveau administratif. Comme certaines d'entre elles sont intercantionales, elles ne peuvent pas être attribuées à un seul canton ou à une seule région linguistique.

2 Survol

À la rentrée scolaire 2022/23, on comptait en Suisse 10 250 institutions de formation, tous degrés de formation confondus.¹

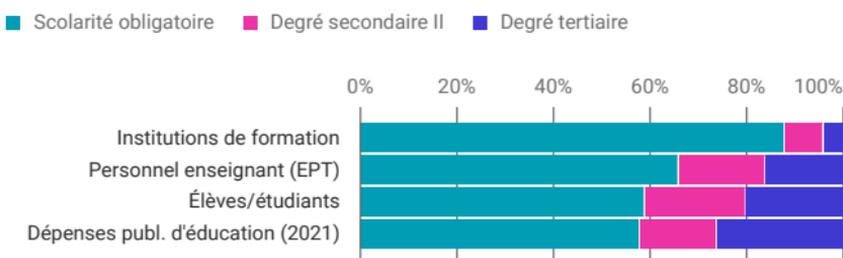
La plupart des institutions de formation se trouvent dans la scolarité obligatoire (88%). Elles accueillent 59% de l'ensemble des personnes en formation, dont 49% sont des filles. En équivalents plein temps (EPT), 66% du personnel enseignant² travaille à ce niveau, avec une majorité de femmes (75%). Plus de la moitié des dépenses publiques d'éducation y sont consacrées (58%).

Le degré secondaire II représente 8% des écoles et 21% des personnes en formation, dont 48% de femmes. Mesuré en EPT, 18% du personnel enseignant intervient à ce niveau, avec une proportion féminine de 44%. Les dépenses publiques d'éducation pour ce degré s'élèvent à 16%.

Quant au degré tertiaire, il regroupe 4% des institutions de formation et 20% des personnes en formation, parmi lesquelles 51% sont des femmes. En EPT, 16% du personnel enseignant est actif à ce niveau, dont 46% de femmes. Environ un quart des dépenses publiques d'éducation³ sont allouées au degré tertiaire (26%).

Institutions de formation, enseignants, élèves/étudiants et dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2022/23

G1



État des données: 21.03.2024

Source: OFS – SBI, SSP, SDL, SHIS-studex, ÖBA

gr-f-15.05.00

© OFS 2024

¹ sans double comptage; voir explications au chapitre 3

² Sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger (3204 EPT). Sont concernés la scolarité obligatoire et le degré secondaire II; voir détails au chapitre 12.

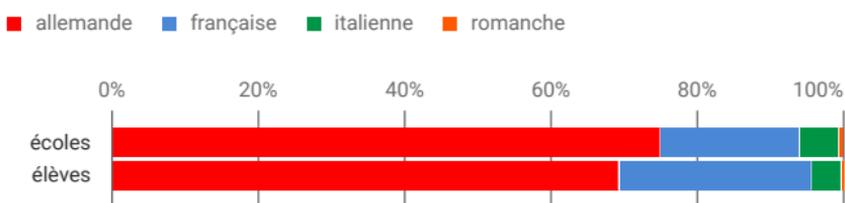
³ sans les dépenses publiques pour la recherche

La répartition des écoles sur le territoire varie selon la région linguistique. Tous degrés de formation confondus,⁴ les trois quarts des écoles et 69% des élèves se trouvent en Suisse alémanique, près d'une école sur cinq (19%) et environ un quart des élèves (26%) en Suisse romande, 5% des écoles et 4% des élèves en Suisse italienne ainsi que 0,5% des écoles et 0,2% des élèves dans la région romanche.

Au niveau suisse, le pourcentage des femmes en formation s'élève à 48% et est similaire dans toutes les régions, avec 48% en Suisse alémanique, en Romandie et en Suisse italienne et 49% en région romanche.

Écoles et élèves selon la région linguistique, en 2022/23

G2



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Statistique des élèves et étudiants (SDL)

gr-f-15.05.00.10

© OFS 2024

⁴ sans les effectifs des hautes écoles, non répartissables selon la région linguistique

3 Degrés de formation

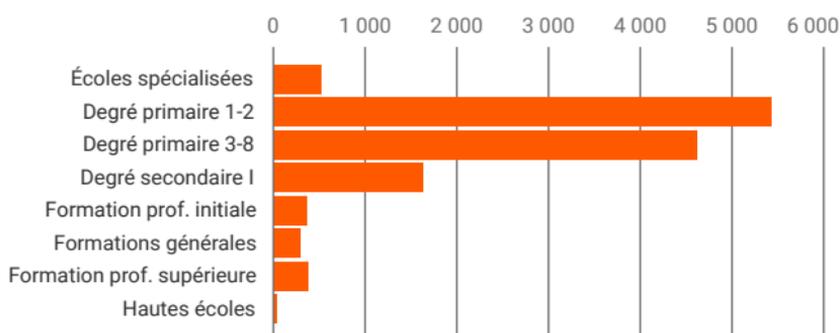
Dans la statistique des institutions de formation, le degré de formation d'une école est défini par le type d'enseignement dispensé aux élèves qui la fréquentent. Ainsi, une école proposant un programme d'enseignement à différents degrés de formation peut être comptée plusieurs fois, selon le niveau de détail de l'analyse (double comptage). Cette méthode est utilisée dans toute la publication, sauf lorsqu'il est mentionné que les degrés de formation sont considérés dans leur ensemble.

Durant l'année scolaire 2022/23, la Suisse comptait 5432 écoles au degré primaire 1-2, 4612 au degré primaire 3-8 et 1623 au degré secondaire I.

Le degré secondaire II succède à la scolarité obligatoire. Les jeunes peuvent choisir une formation professionnelle initiale, fréquentant alors l'une des 366 écoles professionnelles, ou opter pour une formation générale dans l'un des 287 lieux de formation recensés en 2022/23.

Quant aux formations du degré tertiaire, elles se déroulent dans les quelque 422 institutions proposant des formations professionnelles supérieures ou des formations relevant du domaine des hautes écoles.

Écoles selon le degré de formation, en 2022/23 G3



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.01

© OFS 2024

4 Taille des institutions de formation

La taille d'une école est déterminée par le nombre d'élèves qu'elle accueille. Dans cette publication, elle est calculée selon le nombre d'élèves inscrits dans chaque degré de formation proposé par l'école.¹

La taille moyenne² d'une école est de 30 élèves au degré primaire 1–2, de 120 élèves au degré primaire 3–8 et de 170 élèves au degré secondaire I. Les écoles spécialisées accueillent en moyenne 40 élèves. Au degré secondaire II, on compte environ 610 élèves par école professionnelle et 380 élèves par école offrant une formation générale.

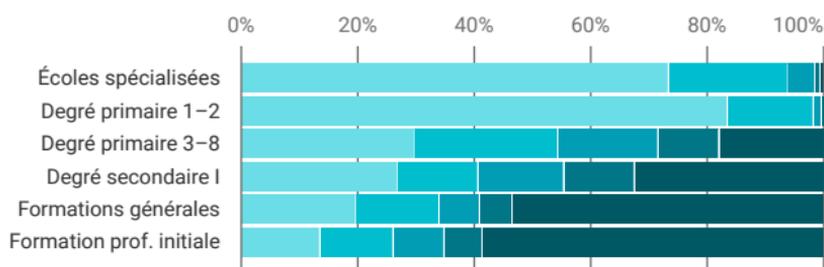
Dans la scolarité obligatoire, l'enseignement dans les écoles spécialisées et au degré primaire 1–2 est principalement dispensé dans des écoles de 50 élèves ou moins (74% et 84%). Au degré primaire 3–8, près d'un tiers des écoles comptent au maximum 50 élèves (30%) et un quart en accueillent entre 51 et 100. Au degré secondaire I, 27% des écoles ont moins de 51 élèves et 32% en ont plus de 200.

Dans le degré secondaire II, la majorité des écoles comptent plus de 200 élèves, avec 58% pour les écoles professionnelles et 53% pour celles offrant une formation générale.

Écoles selon la taille et le degré de formation, en 2022/23

G4

■ 1–50 élèves ■ 51–100 élèves ■ 101–150 élèves ■ 151–200 élèves
■ 201+ élèves



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Statistique des élèves et étudiants (SDL)

gr-f-15.05.00.02

© OFS 2024

¹ voir exemples au chapitre 12

² La taille moyenne d'une école est calculée en divisant le nombre total d'élèves inscrits à un degré de formation donné par le nombre total d'écoles proposant ce degré de formation.

5 Sous la loupe: les écoles spécialisées

Les écoles spécialisées sont des institutions de formation de la scolarité obligatoire qui dispensent un enseignement adapté à différentes formes de handicap ou à des difficultés spécifiques liées à l'apprentissage et au comportement.

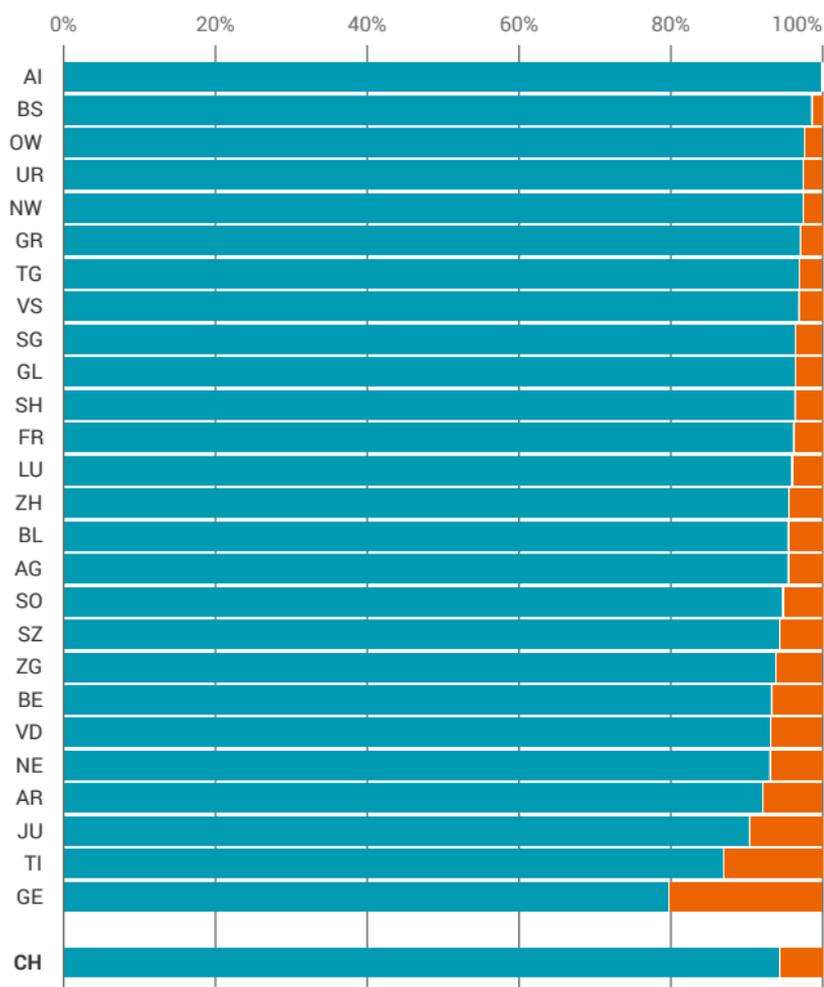
Les écoles spécialisées représentent une minorité dans le système scolaire suisse. Elles se distinguent des écoles ordinaires tant par l'organisme responsable de leur financement que par leur répartition sur le territoire et leur organisation au sein des cantons et entre eux.

En 2022/23, la Suisse comptait 521 écoles spécialisées. La proportion d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est la plus élevée dans les cantons de Genève, du Tessin et du Jura (voir graphique G5). Dans ces trois cantons, les écoles spécialisées sont en moyenne plus petites que dans les autres cantons, avec moins de 20 élèves par école. Dans six cantons, la part d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est inférieure à 3% (BS, OW, UR, NW, GR, TG). Il n'y a pas d'école spécialisée dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Les élèves qui y résident fréquentent principalement les écoles spécialisées des cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Saint-Gall. Ainsi, la répartition des élèves dans les écoles spécialisées est en partie intercantonale. Au niveau suisse, la part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est de 6% et elles accueillent 2% des élèves.

Part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire selon le canton, en 2022/23

G5

■ écoles ordinaires ■ écoles spécialisées



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.11

© OFS 2024

6 Sous la loupe: la formation professionnelle initiale

En Suisse, la formation professionnelle initiale peut être effectuée en entreprise (formation duale) ou dans le cadre d'une formation à plein temps en école.

La formation professionnelle initiale duale consiste en une formation pratique en entreprise complétée par une formation théorique dans une école professionnelle. Ce système existe également en Allemagne, en Autriche et au Liechtenstein. En Suisse, il s'agit du mode de formation professionnelle le plus fréquent (66% des écoles, 91% des élèves), ce qui fait de notre pays un cas particulier en comparaison internationale.

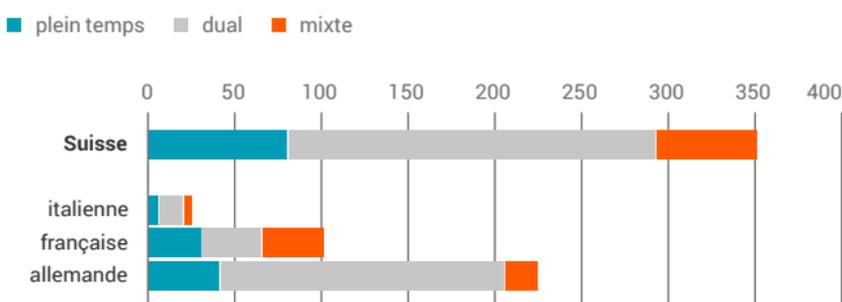
Tous les cantons proposent des formations professionnelles duales, même si tous ne disposent pas d'une école professionnelle sur leur territoire. En Appenzell Rhodes-Intérieures, où il n'y a pas d'école professionnelle, la majorité des élèves habitant dans ce canton et formés dans une entreprise locale se rendent dans un canton voisin (Saint-Gall, Appenzell Rhodes-Extérieures) pour suivre leur formation théorique (87% en 2022/23). Le pourcentage restant se répartit principalement dans les cantons de Zürich et Thurgovie.

En 2022/23, 61% des écoles professionnelles offraient uniquement des formations duales, 23% uniquement des formations à plein temps en école et 16% étaient mixtes, proposant à la fois des formations duales et à plein temps en école dans la même unité (voir graphique G6). En termes d'élèves, 9% des jeunes ayant opté pour une formation professionnelle initiale ont suivi une formation à plein temps en école.

La formation professionnelle initiale à plein temps en école est plus répandue dans les régions francophone et italophone qu'en Suisse alémanique. En 2022/23, la part des écoles professionnelles proposant exclusivement des formations à plein temps en école s'élevait à 32% en Suisse romande, à 28% en Suisse italienne et à 19% en Suisse alémanique. Par rapport au total des personnes en formation professionnelle initiale, la part des élèves en formation à plein temps en école était de 23% dans la région francophone, de 28% dans la région italophone et de 4% en Suisse alémanique.

Écoles professionnelles selon le mode de formation et la région linguistique¹, en 2022/23

G6



¹ La région romanche n'est pas représentée car elle compte un nombre limité d'écoles professionnelles (une école offrant de la formation professionnelle initiale duale).

État des données: 27.02.2024

gr-f-15.05.00.12

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Statistique des élèves et étudiants (SDL)

© OFS 2024

Les dépenses publiques d'éducation par personne en formation sont plus élevées lorsque la part des offres de formation à plein temps en école est grande.

Concernant les formations duales, les entreprises privées participent dans une large mesure à leur financement. À noter que la part des entreprises formatrices dans l'économie était de 8% en 2020 et que pratiquement toutes appartenaient au secteur privé (93%).¹

¹ selon la statistique de la formation professionnelle initiale (SBG-SFPI) et la statistique structurelle des entreprises (STATENT)

7 Statut des institutions de formation

Le statut d'une institution de formation est défini par l'organisme qui la finance. Le secteur public comprend les écoles gérées par les collectivités publiques et le secteur privé regroupe les écoles privées subventionnées et les écoles privées non subventionnées par l'État.¹

La majorité des écoles suisses sont administrées par les collectivités publiques: sans tenir compte des doubles comptages liés aux degrés de formation, 86% des écoles sont publiques. En outre, environ un tiers des écoles privées sont subventionnées par les pouvoirs publics (36%).

Les écoles privées se distinguent des écoles publiques par leur organisation et par leur localisation géographique, comme l'illustrent les exemples suivants ainsi que les graphiques G7 à G11 et G15.

Dans la scolarité obligatoire, plus de 90% des écoles privées, qu'elles soient subventionnées ou non, comptent moins de 100 élèves. En revanche, cette proportion est de 71% pour les écoles publiques.

Au degré secondaire II, les écoles privées, subventionnées ou non, représentent 44% des institutions de formation et elles ne sont fréquentées que par 16% des élèves.

La moitié des écoles privées non subventionnées proposent deux degrés de formation ou plus, tandis que ce pourcentage est d'un quart pour les écoles publiques.

En ce qui concerne leur localisation, 85% des écoles privées non subventionnées sont situées dans une commune urbaine, alors que cette part s'élève à 57% pour les écoles publiques.

¹ École privée subventionnée: école privée dont 50% ou plus du financement de base provient des pouvoirs publics.

École privée non subventionnée: école privée dont moins de 50% du financement de base provient des pouvoirs publics.

La plupart des écoles de la scolarité obligatoire sont publiques, représentant 93% au degré primaire et 79% au degré secondaire I. Au degré secondaire II, plus de la moitié des écoles sont publiques (56%). Au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles), 40% des écoles sont publiques, 18% sont privées subventionnées et 42% sont privées non subventionnées.

Le secteur privé non subventionné représente 7% des écoles du degré primaire et 19% du degré secondaire I. La part du secteur privé subventionné y est pratiquement nulle (0,2% et 2%). Les écoles spécialisées se distinguent des autres degrés de formation avec une majorité d'écoles privées subventionnées (64%). Au degré secondaire II, 18% des écoles sont privées subventionnées et 26% sont privées non subventionnées.

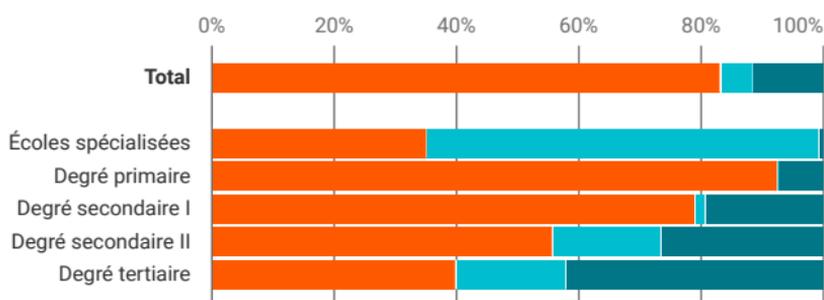
Au degré secondaire II, la répartition des écoles professionnelles selon leur statut diffère de celle des écoles offrant une formation générale: 71% des écoles professionnelles et 52% des écoles de formation générale sont publiques, 15% et 8% respectivement sont privées subventionnées, tandis que 14% et 40% sont privées non subventionnées.

La part du secteur privé, subventionné ou non, augmente avec le degré de formation, exception faite des écoles spécialisées.

Écoles selon le degré de formation et le statut, en 2022/23

G7

Public Privé, subventionné Privé, non subventionné



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.03

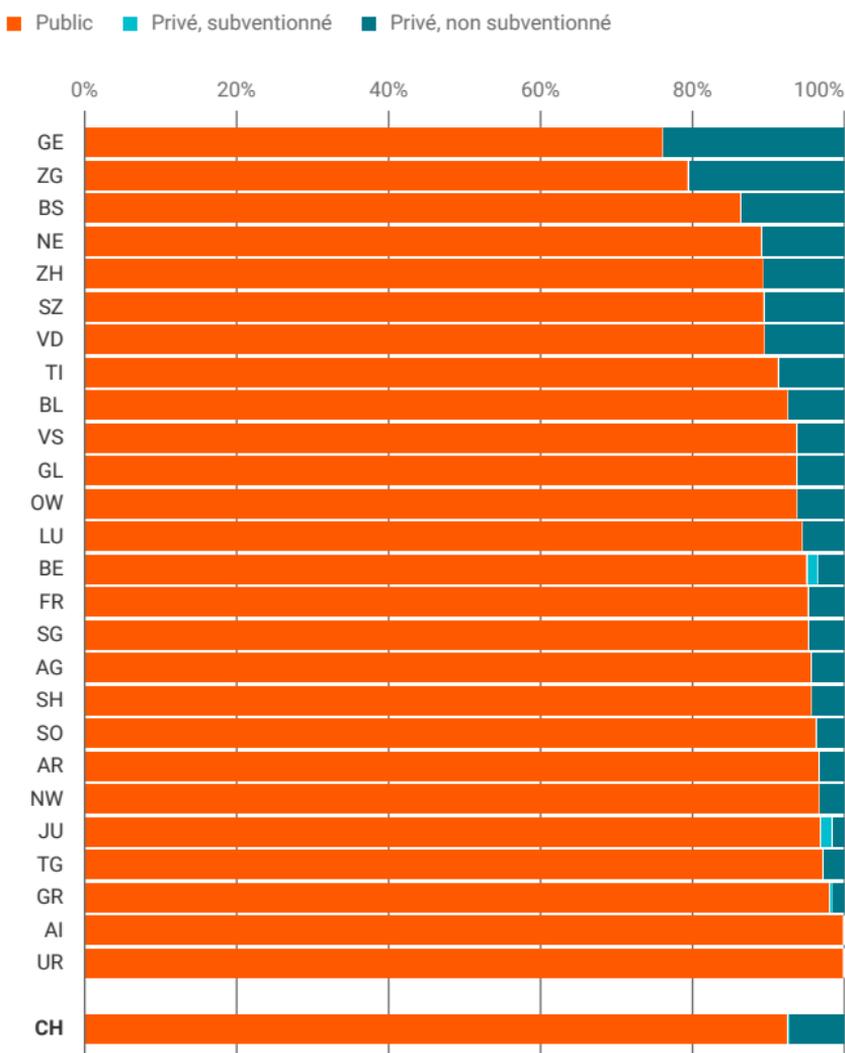
© OFS 2024

8 Sous la loupe: comparaisons cantonales

Le statut, défini par l'organisme responsable financièrement d'une institution de formation, varie non seulement en fonction des degrés de formation mais également selon les cantons. Près de la moitié des écoles privées, tous degrés de formation confondus, se situent dans trois cantons (BE, VD, ZH). La comparaison par degré de formation de la distribution des écoles publiques et privées entre les cantons montre des tendances assez contrastées.

Au degré primaire, le pourcentage des écoles privées subventionnées est très bas (moins de 2%) ou nul dans tous les cantons. Celui des écoles privées non subventionnées varie de 1% aux Grisons à 24% dans le canton de Genève. Deux cantons n'en ont pas sur leur territoire (UR, AI).

Degré primaire: écoles selon le canton et le statut, en 2022/23 G8



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.04

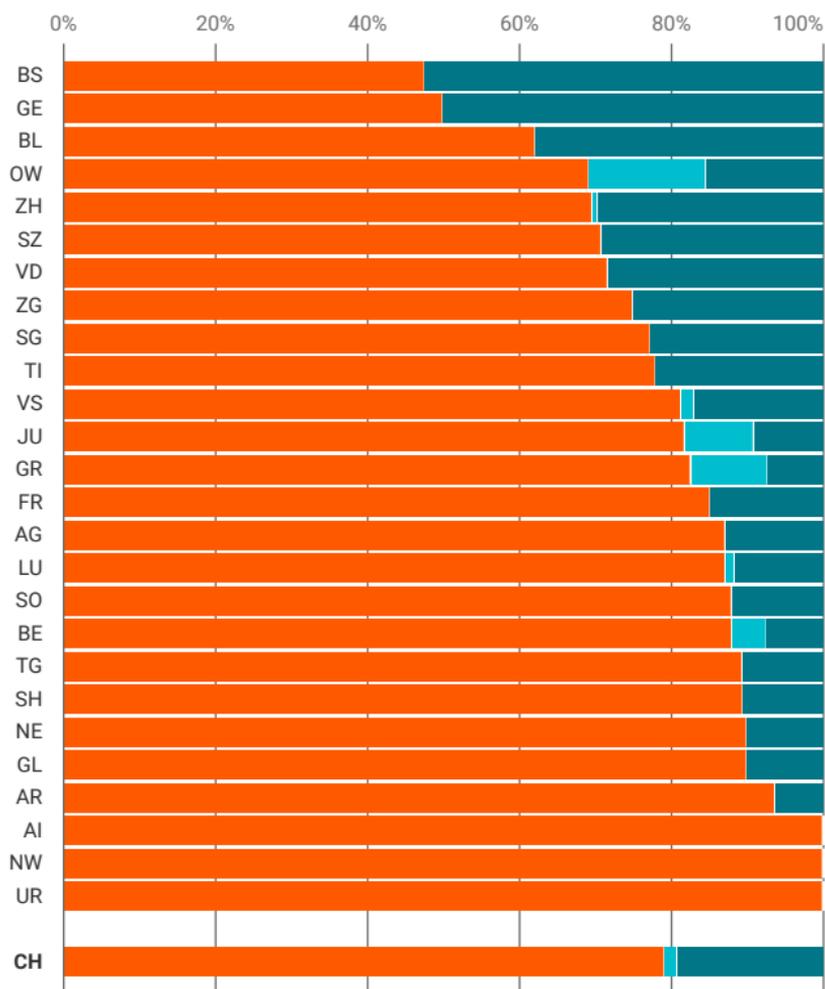
© OFS 2024

Au degré secondaire I, la proportion d'écoles privées subventionnées est égale ou supérieure à 10% dans deux des sept cantons qui en relèvent: les Grisons (10%) et Obwald (15%). Les cantons de Genève et de Bâle-Ville ont la plus grande part d'écoles privées non subventionnées (50% et 52%).

Degré secondaire I: écoles selon le canton et le statut, en 2022/23

G9

Public Privé, subventionné Privé, non subventionné



État des données: 27.02.2024

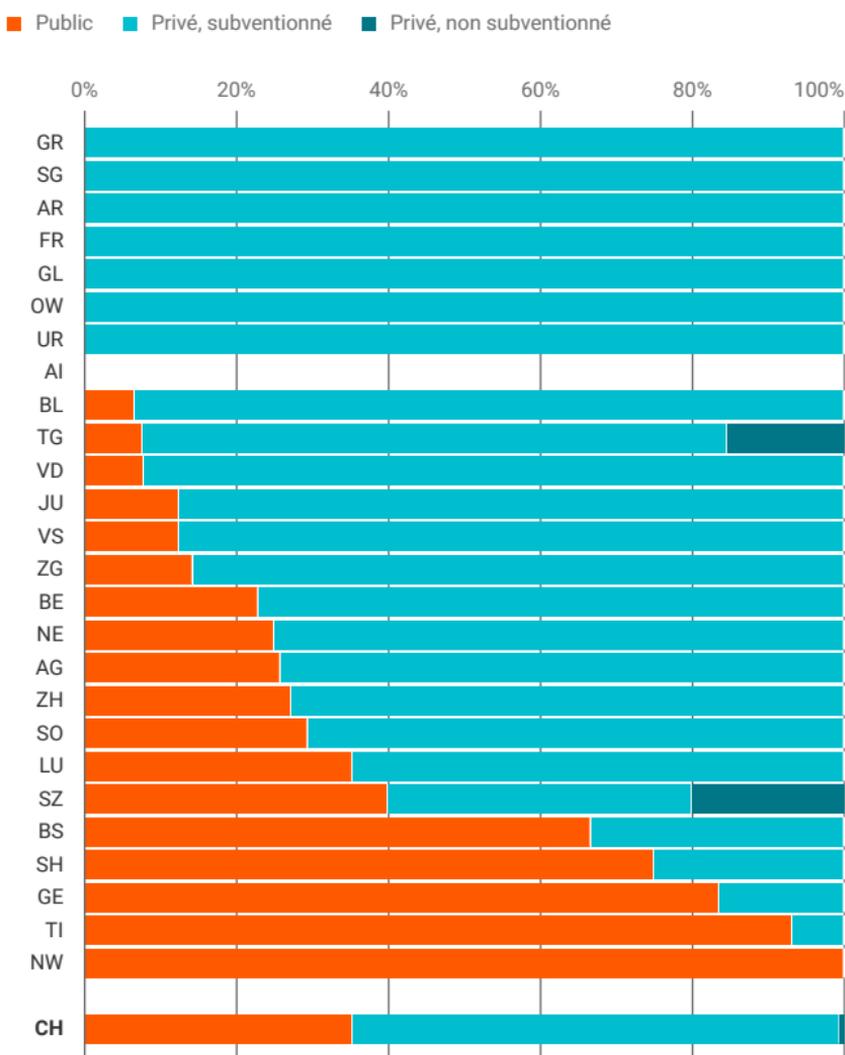
Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.05

© OFS 2024

Les écoles spécialisées occupent une place particulière dans le système scolaire suisse du point de vue de l'organisme qui en est responsable financièrement. Dans la plupart des cantons, la majeure partie d'entre elles sont privées subventionnées, et dans sept cantons, elles le sont toutes (UR, OW, GL, FR, AR, SG, GR). Seul un canton ne compte pas d'école spécialisée privée subventionnée (NW).

Écoles spécialisées selon le canton et le statut, en 2022/23 G10



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.06

© OFS 2024

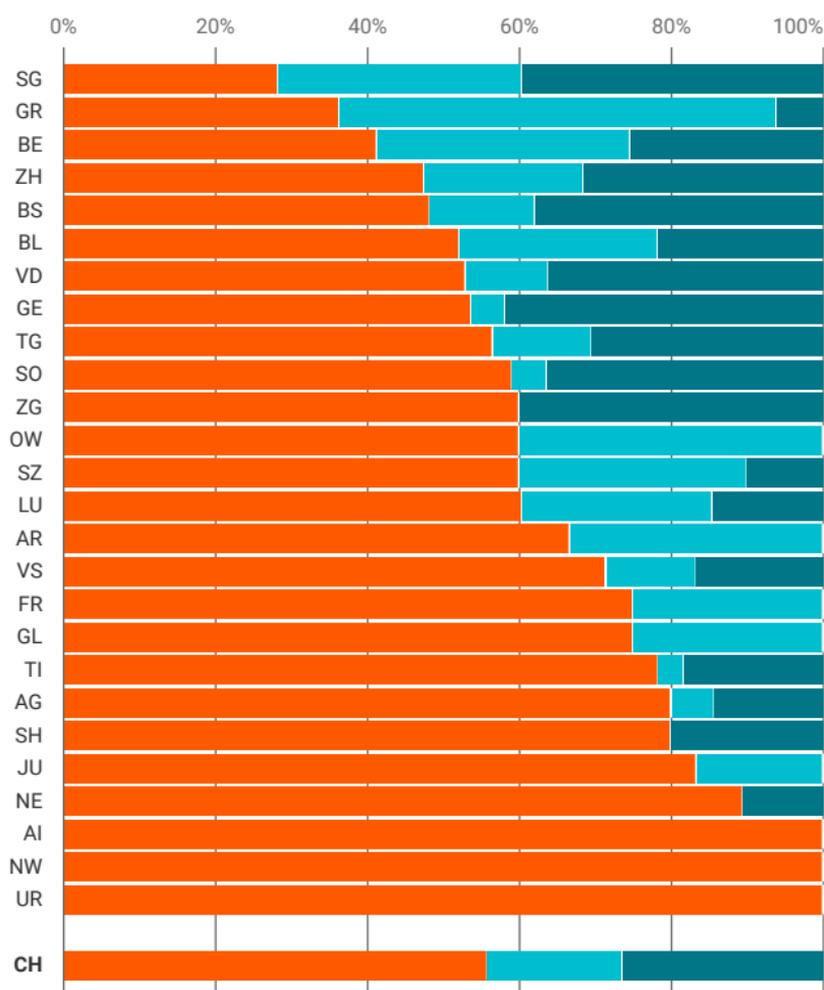
Dans la plupart des cantons, la majorité des écoles du degré secondaire II sont publiques. Les cantons de Saint-Gall, des Grisons, de Berne, de Zurich et de Bâle-Ville font exception à ce niveau, avec une majorité d'écoles privées, subventionnées ou non. La participation cantonale au financement des écoles professionnelles privées et des institutions privées offrant une formation générale est très variable.

La part des écoles privées non subventionnées varie entre 42% dans le canton de Genève et 6% dans le canton des Grisons. Cinq cantons ne comptent aucune école privée non subventionnée à ce niveau (JU, GL, FR, AR, OW) et trois cantons n'y relèvent que des écoles publiques (UR, NW, AI).

Degré secondaire II: écoles selon le canton et le statut, en 2022/23

G11

Public Privé, subventionné Privé, non subventionné



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

gr-f-15.05.00.07

© OFS 2024

9 Répartition géographique des institutions de formation

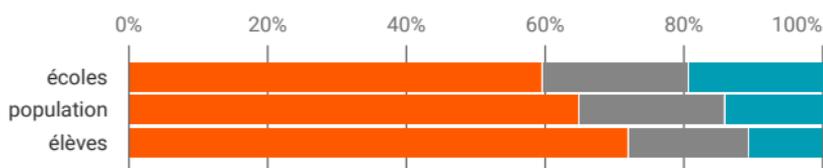
La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse présentée dans ce chapitre se base sur la typologie urbain-rural, qui classe les communes suisses principalement en fonction de critères de densité et de taille. Cette typologie comprend trois catégories: urbain, rural et intermédiaire, c'est-à-dire les communes présentant à la fois des caractéristiques urbaines et rurales.

Selon les chiffres de 2022/23, 60% des écoles du degré primaire au degré secondaire II sont situées dans les communes urbaines, qui regroupent 65% de la population¹ et 72% des élèves. Les communes intermédiaires rassemblent 21% des écoles, 21% de la population et 17% des élèves. Les communes rurales, quant à elles, comptent 19% des écoles, 14% de la population et 11% des élèves.

Écoles, population et élèves selon le type de commune, en 2022/23

G12

■ urbain ■ intermédiaire ■ rural



État des données: 27.02.2024

gr-f-15.05.00.13

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI), Statistique des élèves et étudiants (SDL), Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2024

¹ Statistique de la population et des ménages (STATPOP); état au 31.12.2022

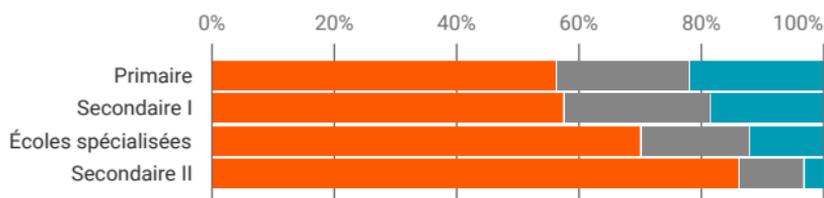
La répartition géographique des écoles varie selon le degré de formation. Alors qu'environ la moitié des écoles des degrés primaire et secondaire I se situent dans une commune urbaine (56% et 58%), la part des écoles spécialisées dans ce type de commune s'élève à 70% et celle des écoles du degré secondaire II à 86%.

Dans les communes intermédiaires et rurales, la proportion des écoles du degré primaire est identique (22% dans les deux types de commune). Pour les autres degrés de formation, les écoles sont plus représentées dans les communes intermédiaires que dans les communes rurales (24% et 18% pour le degré secondaire I, 18% et 12% pour les écoles spécialisées, 11% et 3% pour le degré secondaire II).

Écoles selon le type de commune et le degré de formation, en 2022/23

G13

■ urbain ■ intermédiaire ■ rural



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Niveaux géographiques de la Suisse

gr-f-15.05.00.09

© OFS 2024

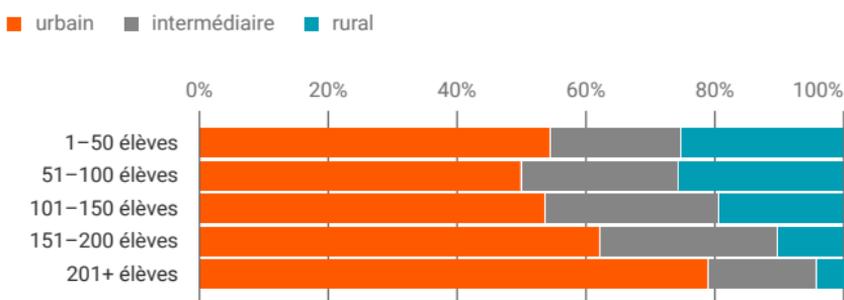
Tous degrés de formation confondus, environ la moitié des écoles dans les catégories de taille inférieure ou égale à 150 élèves se trouvent dans une commune urbaine (entre 50% et 55%). Cette proportion est de 62% pour les écoles qui comptent de 151 à 200 élèves et de 79% pour les écoles de plus de 200 élèves.

Dans les communes intermédiaires, les écoles se répartissent de manière relativement égale entre les différentes catégories de taille comprises entre 51 et 200 élèves (de 24% à 28%). Cette proportion est de 20% pour les écoles comptant jusqu'à 50 élèves et de 17% pour les écoles de plus de 200 élèves.

Dans les communes rurales, les écoles ayant un maximum de 50 respectivement 100 élèves sont les plus répandues (25% dans les deux catégories de taille) et les écoles de plus de 200 élèves sont les plus rares (4%).

Écoles selon le type de commune et la taille, en 2022/23

G14



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Statistique des élèves et étudiants (SDL), Niveaux
géographiques de la Suisse

gr-f-15.05.00.14

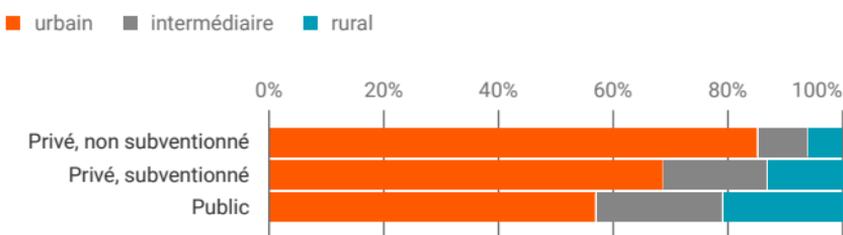
© OFS 2024

Réparties selon leur statut, plus de la moitié des écoles publiques (57%), un peu plus des deux tiers des écoles privées subventionnées (69%) et 85% des écoles privées non subventionnées se trouvent dans une commune urbaine.

La part des écoles publiques dans les communes intermédiaires est similaire à celle des communes rurales (22% et 21%). Il en va de même pour les écoles privées non subventionnées (9% et 6%). Quant aux écoles privées subventionnées, 18% se situent dans une commune intermédiaire et 13% dans une commune rurale.

Écoles selon le type de commune et le statut, en 2022/23

G15



État des données: 27.02.2024

Source: OFS – Statistique des institutions de formation (SBI),
Niveaux géographiques de la Suisse

gr-f-15.05.00.08

© OFS 2024

10 Accessibilité des écoles

Les résultats présentés dans ce chapitre concernant les écoles de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II sont tirés de la statistique Services à la population. L'accessibilité des écoles pour la population est mesurée en termes de distance à parcourir par la route pour se rendre du lieu de résidence au lieu de formation.¹

Les graphiques G 16 et G 17 montrent la répartition spatiale des différentes distances jusqu'à l'école la plus proche² sur le territoire suisse. Le schéma de répartition des distances d'accès suit, de manière plus ou moins nette, la distribution de la population dans le territoire.³ Les régions peu peuplées, notamment les régions rurales, affichent des distances d'accès plus élevées que les régions plus densément peuplées telles que les régions urbaines.⁴ Ce schéma de répartition se remarque en particulier dans le cas des écoles de la scolarité obligatoire (voir graphique G 16). Les écoles du degré secondaire II se concentrent avant tout dans les régions densément peuplées et desservent un large bassin de population (voir graphique G 17). Les distances d'accès augmentent ainsi nettement pour les personnes résidant hors des régions urbaines.

Selon les résultats de la statistique Services à la population, les distances d'accès pour l'ensemble des services considérés sont environ deux fois plus courtes dans l'espace urbain que dans l'espace rural. Dans les régions intermédiaires, ces distances se situent en moyenne entre les valeurs des régions urbaines et rurales et sont de manière générale plus élevées que la moyenne suisse. Les différences selon la catégorie de commune sont particulièrement marquées pour les écoles du degré secondaire II. Pour y accéder depuis une commune rurale, il faut parcourir une distance en moyenne cinq fois plus longue que depuis une commune urbaine. Quant aux écoles de la scolarité obligatoire, elles se situent dans un rayon proche et sont accessibles en moyenne à moins d'un kilomètre.

¹ Voir chapitres 11 et 12. Pour plus d'informations: www.statistique.ch → Statistiques → Thèmes transversaux → Analyses territoriales → Services à la population

² définies selon les codes NOGA 851000 à 853200 de la statistique structurelle des entreprises (STATENT); état au 31.12.2021

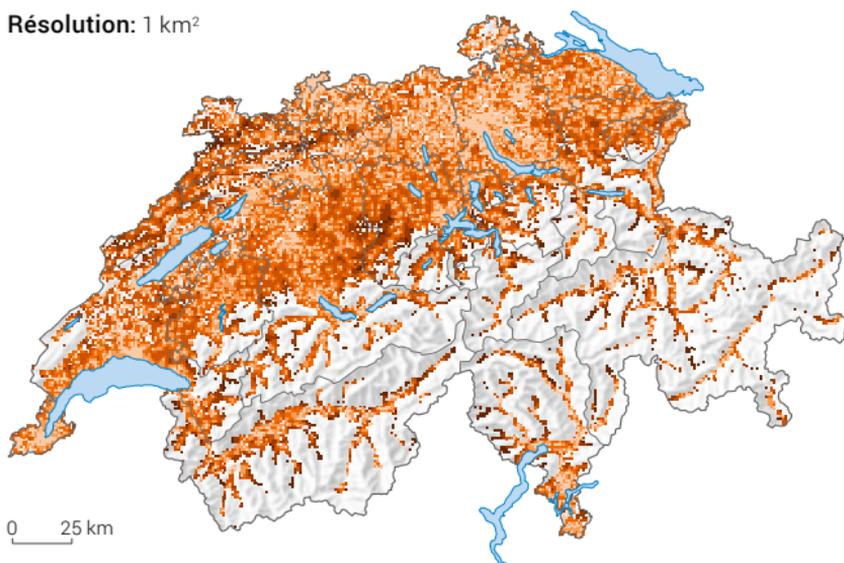
³ selon la statistique de la population et des ménages (STATPOP); état au 31.12.2021

⁴ selon la typologie urbain-rural en trois catégories

Accessibilité des écoles de la scolarité obligatoire¹, en 2021

G 16

Résolution: 1 km²



Distance² à l'école la plus proche, en mètres
(pourcentage de la population)

0 – 500 (59%)	2001 – 4000 (3%)
501 – 1000 (28%)	4001 – 8000 (1%)
1001 – 2000 (9%)	> 8000 (0%)

CH: 611 m (distance moyenne)

¹ selon la NOGA 2008, codes 851000 à 853101

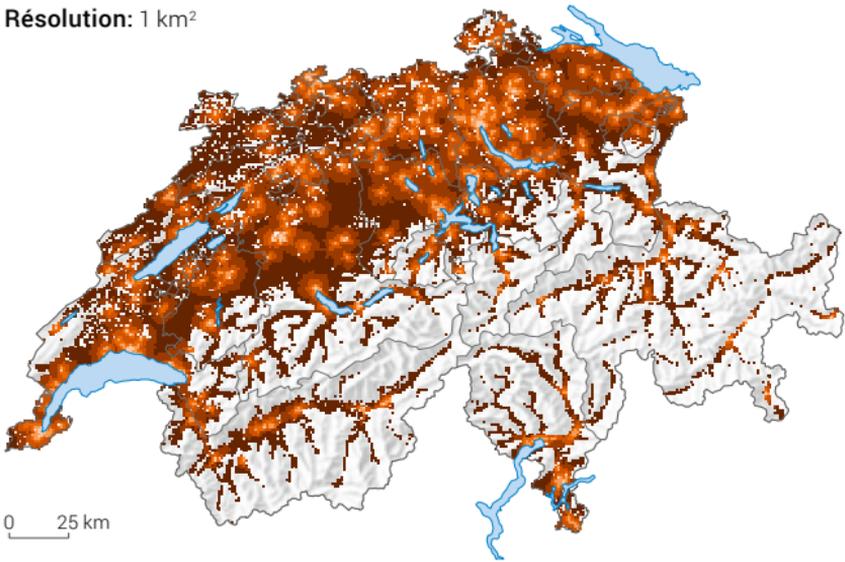
² calculée selon le réseau des routes (swissTLM3D) et pondérée par la population résidente permanente

Source: OFS – Services à la population

© OFS 2024

Accessibilité des écoles du degré secondaire II¹, en 2021

G 17

Résolution: 1 km²

Distance² à l'école la plus proche, en mètres
(pourcentage de la population)

0 – 500 (11%)	2 001 – 4 000 (20%)
501 – 1 000 (17%)	4 001 – 8 000 (20%)
1 001 – 2 000 (21%)	> 8 000 (11%)

CH: 3 494 m (distance moyenne)

¹ selon la NOGA 2008, codes 853102 à 853200

² calculée selon le réseau des routes (swissTLM3D) et pondérée par la population résidente permanente

Source: OFS – Services à la population

© OFS 2024

11 Sources

Statistique des institutions de formation (SBI)

La statistique des institutions de formation décrit l'offre en infrastructures scolaires par canton, du degré primaire au degré tertiaire. Toutes les institutions de formation ordinaires et spécialisées, publiques et privées, où est recensée au moins une personne en formation, font partie de cette statistique. Les données sont collectées par le biais de la statistique des élèves et des étudiants (SDL, SHIS-studex) et sont complétées par des informations provenant du Registre des entreprises et des établissements (REE).

Statistique des élèves et des étudiants (SDL)

La statistique des élèves et des étudiants regroupe les élèves et les étudiants du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises). Sont recensées toutes les personnes qui suivent pendant une demi-année au moins un programme de formation à plein temps ou à temps partiel. Les institutions de formation publiques et privées sont incluses dans ce recensement.

Statistique du personnel des écoles (SSP)

La statistique du personnel des écoles recueille des informations sur les personnes en exercice dans toutes les écoles publiques ou privées situées sur le territoire suisse, du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises).

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

La banque de données des étudiants et diplômés du système d'information universitaire suisse (SIUS) contient les données relatives aux étudiants et aux examens (SHIS-studex) ainsi qu'au personnel (SHIS-PERS) des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques. Elle renseigne sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci ainsi que sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et du personnel.

Les hautes écoles ne sont définies qu'au niveau administratif. Certaines d'entre elles sont intercantionales et ne peuvent pas être attribuées à un seul canton ou à une seule région linguistique.

Statistique de la formation professionnelle initiale (SBG-SFPI)

La statistique de la formation professionnelle initiale renseigne sur les personnes suivant une formation menant au certificat fédéral de capacité (CFC) ou à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Sont relevées toutes les personnes suivant une formation professionnelle initiale, liées par un contrat d'apprentissage avec une entreprise formatrice (resp. une école des métiers ou une école de commerce pour les formations à plein temps), et inscrites dans une école professionnelle.

Dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles. Elle se réfère aux résultats de l'année comptable la plus récente (2021).

Niveaux géographiques de la Suisse

Les niveaux géographiques comprennent des typologies et des subdivisions territoriales dont l'unité de base est la commune. Ils permettent des analyses et représentations spatiales basés sur des découpages territoriaux divers, qui ont chacun leur utilité en fonction des thèmes abordés ou des questions posées. Ils sont à la base de la typologie urbain-rural et de la définition des régions linguistiques utilisées dans cette publication.

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

La statistique de la population et des ménages fait partie du système de recensement annuel de la population. Elle livre des informations concernant l'effectif et la structure de la population résidente à la fin d'une année ainsi que des mouvements de la population pendant l'année en cours (31 décembre).

Statistique Services à la population

La statistique Services à la population mesure la répartition territoriale de l'offre en services auxquels la population suisse peut avoir recours sur le territoire d'une commune, ainsi que l'accessibilité à ces services, calculée selon la distance à parcourir par la route pour se rendre du domicile au service le plus proche. Les analyses portent sur une trentaine de services, dont les écoles de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II. Elle se réfère notamment aux résultats de la statistique structurelle des entreprises (STATENT) les plus récents (2021).

Statistique structurelle des entreprises (STATENT)

La statistique structurelle des entreprises couvre les entreprises qui versent des cotisations AVS obligatoires pour leur personnel ou pour leur propre compte (indépendants) sur la base d'un revenu annuel minimum de 2300 francs.

12 Définitions et notes méthodologiques

Double comptage

Dans la statistique des institutions de formation, une école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut être comptée plusieurs fois, soit pour chaque degré, selon le niveau de détail voulu par l'analyse.

Institution de formation

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction, cercle scolaire) ainsi que par son niveau géographique, à savoir le ou les sites de formation qui lui sont subordonnés (bâtiments, centres scolaires). Un site de formation se compose en principe d'un seul bâtiment, mais il peut comprendre également plusieurs bâtiments accessibles en quelques minutes à pied ou répartis sur plusieurs sites et formant ensemble un centre scolaire. De manière générale, les termes d'école ou d'établissement correspondent aux sites de formation. Une institution de formation accueille en permanence des enseignants et des élèves/étudiants. Elle est fondée en vertu d'une loi communale, cantonale ou fédérale, dispose d'un mandat explicite de formation et le met en œuvre. Les institutions de formation sont placées sous la responsabilité soit des pouvoirs publics (Confédération, canton, commune ou autre organisme public), soit d'un organisme privé.

Personnel enseignant

Dans cette brochure, le personnel enseignant comprend le personnel chargé de l'enseignement direct dans les écoles (sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger) et les professeurs et autres enseignants dans les hautes écoles. Afin de permettre la comparaison avec les élèves/étudiants, les chiffres relatifs aux enseignants correspondent à des équivalents plein temps (EPT) et non à des personnes.

Région linguistique

Les régions linguistiques sont délimitées en fonction de la langue nationale parlée par la majorité de la population des communes. On distingue en Suisse quatre régions : région linguistique allemande, française, italienne, romanche.

Services à la population: bases de données et NOGA de la formation

Les bases de données utilisées pour l'analyse de la formation en tant que service à la population sont: la statistique structurelle des entreprises (STATENT), basée sur la nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008), la statistique de la population et des ménages (STATPOP) ainsi que le réseau des routes et des chemins de Swisstopo.

Les codes NOGA utilisés pour la formation sont 851000 à 853101 pour les écoles de la scolarité obligatoire et 853102 à 853200 pour les écoles du degré secondaire II.

Taille

La taille d'une école est déterminée à partir du nombre d'élèves qui y suivent une formation. Les élèves pris en considération pour le calcul varient selon la perspective choisie pour l'analyse (cf. principe du double comptage). La taille de l'école peut ainsi être calculée en fonction du total des élèves qui y sont inscrits (perspective A) ou en fonction du nombre d'élèves inscrits dans un degré de formation offert par l'école (perspective B). Exemple: une école comprend 110 élèves dont 10 au degré primaire 1–2 et 100 au degré primaire 3–8. Selon la perspective A, cette école se classe dans la catégorie «101 à 150 élèves» car l'entier de son effectif est pris en considération. Selon la perspective B, elle se classe d'une part dans la catégorie «1 à 50 élèves» pour le degré primaire 1–2, car seuls les 10 élèves inscrits au primaire 1–2 sont comptés, et d'autre part dans la catégorie «51 à 100 élèves» pour le degré primaire 3–8. Dans cette brochure, la taille de l'école est généralement calculée selon la perspective B.

Typologie urbain-rural

La typologie urbain-rural dérive de la typologie des communes en neuf niveaux et se compose de trois catégories: urbain, intermédiaire, rural. La différenciation en neuf types de commune repose sur des critères de densité, de taille et d'accessibilité.

Renseignements

Statistique des institutions de formation:
schulstat@bfs.admin.ch.

Pour plus d'informations sur les domaines de l'éducation, voir:
www.education-stat.admin.ch.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

1557-2400

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 4 «**Éducation de qualité**», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable
→ Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch